

## Creamino®

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Creamino®

Numéro d'enregistrement : si disponible, indiqué au chap. 3

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additifs pour Alimentation Animale

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : AlzChem Trostberg GmbH  
Dr.-Albert-Frank-Str. 32  
83308 Trostberg, Germany

Téléphone : +49 8621 86-3351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776  
AlzChem Trostberg GmbH, Fire Brigade

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Sans obligation de marquage

#### 2.3 Autres dangers

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification	Concentration (% w/w)

## Creamino®

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

	Numéro d'enregistrement		
Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006 :			
acide guanidinoacétique	352-97-6 206-529-5	pas classifié	>= 96
Amidon	9005-25-8 232-679-6	pas classifié	<= 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Veillez à avoir de l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- || Symptômes : Après absorption de grandes quantités de substance:  
Sensation de gêne  
Nausée

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- || Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau vaporisée, mousse, CO<sub>2</sub>, poudre sèche.
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : Ammoniaque  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de carbone

## **Creamino®**

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8. Assurer une ventilation adéquate.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ou l'eau d'extinction chargée de produit ne doit pas gagner la terre, les canalisations ou les eaux.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle. Éviter toute formation de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

|| Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de mélanges air-poussière et tenir à l'écart de sources d'inflammation (comme étincelles, flammes, fex ouverts) pour exclure des coups de poussière.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Classe d'explosibilité de poussière : St1 (faiblement dangereux sur le plan coup de poussière)

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

## Creamino®

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

teneurs

Précautions pour le stockage : Non compatible avec des produits d'oxydation forts.  
en commun

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Additifs pour Alimentation Animale

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

aucun(e) connu(e)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de protection chimique

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Dermatril 740  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : 0,11 mm  
Directive : DIN EN 374  
Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril 730  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : 0,4 mm  
Directive : DIN EN 374  
Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Chloroprène, Recommandation: Camapren 722  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : 0,6 mm  
Directive : DIN EN 374  
Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation  
En cas d'exposition à la poussière excessive:  
Masque de protection contre les poussières selon EN 149  
FFP2

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granuleux

Couleur : blanc cassé

## Creamino®

Version 3.1 / BE  
Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894  
N° du matériau:

Date de la première version publiée:  
22.08.2011  
Date d'impression: 05.08.2020

Odeur	:	faible caractéristique
pH	:	8 - 9 (20 °C) Concentration: 100 g/l
Point/intervalle de fusion	:	Non applicable décomposition
Point d'éclair	:	Non applicable
Indice de combustion	:	BZ 2 - inflammation courte et extinction rapide.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	donnée non disponible
Densité	:	1,38 - 1,41 gcm <sup>3</sup>
Masse volumique apparente	:	540 - 660 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	5,53 g/l (20 °C) pH: 8,4 Méthode: OCDE ligne directrice 105
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -3,93 Méthode: (obtenu par calcul)
Température d'auto-inflammabilité	:	> 600 °C Température d'inflammation pour la poussière tourbillonnée  > 360 °C Contrôle de l'inflammation pour la poussière déposée
Température de décomposition	:	248 - 276 °C Méthode: analyse DSC Décomposition thermique de la substance solide

### 9.2 Autres informations

Sensibilité aux chocs	:	n'est pas sensible aux chocs
Classe d'explosibilité de poussière	:	St1 (faiblement dangereux sur le plan coup de poussière)
Énergie minimale d'ignition	:	> 10 J Méthode: VDI 2263

## **Creamino®**

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Voir la section 10.3.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Pas de dangers particuliers connus.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : agent d'oxydation

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.  
voir section 5

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2000 mg/kg  
Méthode: OECD 423  
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 5,13 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### **Composants:**

**acide guanidinoacétique:**

## **Creamino®**

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

Espèce : Lapin  
Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Ligne directrice 405 de l'OCDE  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : OCDE ligne directrice 406  
Méthode : (Essai Magnusson Kligman)  
Résultat : pas sensibilisant

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test cytogénétique, V79  
Système d'essais: hamster chinois (V 79 -cellules)  
Résultat: aucune indication quant à un effet mutagène

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames., Négatif au cours du test d'aberration des chromosomes in vitro

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Cancérogénicité - Evaluation : donnée non disponible, D'après les résultats des tests de mutagenité et de toxicité lors d'une administration répétée, des effets cancérigènes selon le niveau des connaissances actuel ne sont pas attendus.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible, D'après les résultats de toxicité lors

## **Creamino®**

Version 3.1 / BE  
Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894  
N° du matériau:

Date de la première version publiée:  
22.08.2011  
Date d'impression: 05.08.2020

- Evaluation d'une administration répétée, des effets menaçant la reproduction ne sont pas attendus selon le niveau de connaissances actuel.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Remarques : donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Produit:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1250 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 28 jours  
Méthode : OCDE 407

Espèce : Rat, femelle  
NOAEL : 750 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE 408

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 690 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Méthode : OCDE 408

### **Toxicité par aspiration**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

Pas de donnée disponible

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : D'autres données toxicologiques n'existent pas.



## **Creamino®**

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directive 92/69/EEC C.1  
Remarques: Résultat d'investigation propre.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OECD TG 202  
Remarques: Résultat d'investigation propre.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (selenastrum capricornutum): > 93,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OECD TG 201  
Remarques: Résultat d'investigation propre.
- NOEC (selenastrum capricornutum): > 93,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OECD TG 201  
Remarques: Résultat d'investigation propre.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

##### **acide guanidinoacétique:**

- Biodégradabilité : Biodégradation: env. 68 %  
Durée d'exposition: 14 jr  
Méthode: (CO<sub>2</sub>; essai Sturm / OECD 301 B)  
Remarques: Facilement biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Produit:**

- Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

### **12.4 Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

## **Creamino®**

Version 3.1 / BE  
Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894  
N° du matériau:

Date de la première version publiée:  
22.08.2011  
Date d'impression: 05.08.2020

Evaluation : Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

### **12.6 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : D'autres données écotoxicologiques n'existent pas.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.4 Groupe d'emballage**

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## **Creamino®**

Version 3.1 / BE

Date de révision: 04.08.2020

spécification: 141894

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques : Not classified as dangerous in the meaning of transport regulations.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Autres réglementations:**

Additifs pour Alimentation Animale

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation

## **Creamino®**

Version 3.1 / BE

spécification: 141894

Date de la première version publiée:

Date de révision: 04.08.2020

N° du matériau:

22.08.2011

Date d'impression: 05.08.2020

pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR